



BPJEPS

Disciplines

Gymniques et

Acrobatiques

15 juin 2026



L'Afdas, un Opérateur de compétences engagé pour faire savoir, faire comprendre et faire agir

31 branches

Des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement

3 missions principales

- **L'observation prospective des métiers**, pour éclairer et orienter les politiques emploi-formation des branches professionnelles ;
- **L'accompagnement des entreprises et des ayants droit** pour développer l'accès à la formation dans une logique de professionnalisation ;
- **La gestion administrative et financière des demandes** pour simplifier les démarches, optimiser les fonds et en garantir le bon usage.

1 million "d'interlocuteurs" à adresser !

554 092 salariés permanents

+

527 646 bénéficiaires particuliers

Artistes-auteurs, intermittents, journalistes pigistes, sportifs professionnels et sportifs de haut-niveau

125 202 entreprises à 99% TPE-PME < 50 salariés

 96% des entreprises satisfaites des services de l'Opco

Un réseau de proximité

25 implantations locales, dont 12 délégations régionales avec des équipes entièrement dédiées au conseil

7 081 Entreprises

22 041 ETP



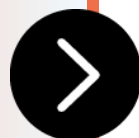
Alternance

Une solution pour vos recrutements



L'alternance c'est :

- Un contrat de travail
- Une formation financée
- Des aides au financement



Le contrat d'apprentissage

Pour tous les moins de 30 ans visant un diplôme d'Etat ou certification inscrite au RNCP.

Le contrat de professionnalisation :

Pour les moins de 26 ans
& les demandeurs d'emploi à partir de 26 ans
visant une certification ou une qualification

L'alternance c'est aussi :

des rythmes qui peuvent être adaptés, des rentrées
tout au long de l'année, de la formation interne.



Retrouver ces solutions dans notre précédent **Afdas Decrypt'** disponible sur notre **Playlist Alternance**.

L'alternant

Un salarié en formation

a



- Signe un **contrat de travail** qui lui confère un **statut de salarié**
- Bénéficie des **mêmes avantages** que les autres salariés de l'entreprise (mutuelle, ticket restaurant, etc.)
- Est soumis à **l'horaire de travail** applicable dans l'entreprise
- Respecte les **règles de l'entreprise** et reste loyal dans son travail
- **S'implique dans sa formation** (assiduité, examen)
- **Doit être accompagné** tout au long de sa formation



Les contrats en alternance

Simulez le coût contrat en un clin d'œil !

Un simulateur et comparateur de coûts du contrat

- **Estimer** la rémunération de votre alternant,
 - **Contrat d'apprentissage** : % du SMIC ou SMC* selon l'âge et l'année du cycle de formation
 - **Contrat de professionnalisation** : % du SMIC ou SMC* selon l'âge et son niveau de qualification le plus élevé.
- **Calculer** les coûts pédagogiques de sa formation et votre éventuel reste à charge
- **Comparer** les coûts entre les contrats

*SMC : Salaire minimum conventionnel



Lancez-vous !

Calcul de la rémunération minimale

En contrat d'apprentissage



Salaire Brut du contrat d'apprentissage en % du SMIC sur une base de 35h hebdomadaire

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans*	26 ans et plus *
1 ^{ère} année du cycle (BTS / licence / master ...)	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2 ^{ème} année du cycle ou licence pro	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année du cycle	55 %	67 %	78 %*	100 %*

Le pourcentage
de rémunération
change :

- Après la première année de contrat dans votre structure
- **en cours d'année** au premier jour du mois suivant la date anniversaire
- **chaque nouvelle année calendaire d'exécution** du contrat (365 jours calendaires)

Calcul de la rémunération minimale En contrat de professionnalisation



**Salaire du contrat de professionnalisation en % du SMIC
sur une base de 35h hebdomadaire (base légale)**

	Niveau de formation < Bac professionnel (bac général et infra)	Niveau de formation ≥ Bac professionnel ou équivalent (bac pro / bac techno / BP, bac +2 ...)
16 à 21 ans	55 %	65 %
21 à 25 ans révolus	70%	80 %
26 ans et plus	100% SMIC ou 85 % du SMC, le plus favorable s'applique	

Le pourcentage de
rémunération
**change en cours
d'année** au premier
jour du mois suivant
la date anniversaire

Focus apprentissage

Financement de la formation



Pour les Niveaux 6 et 7 (Bac +3 et plus)

Participation obligatoire des employeurs

→ **750 €** forfaitaire à la charge des employeurs

*recalculée en cas de rupture pendant la période probatoire
ramenée à 200 € si nouveau contrat suite à une rupture*

Exemple :

Coût formation (1an)	12 000 €
Niveau de Prise En Charge (NPEC) annuel	10 000€
Financement Afdas	10 000 € - 750 €

A payer par l'employeur =
participation obligatoire 750 € + reste à charge formation 2000 €

Tous niveaux

Nouvelles règles de calcul de prise en charge de la formation

- Niveau de prise en charge **calculé en jours** (de date à date)
- **Minoration** de la prise en charge pour les formations à plus de **80% de temps à distance**
- Maintien du **plancher de 4 000€** de niveau de prise en charge

Les contrats en alternance

Aides à l'embauche



Contrat d'apprentissage

→ **Etat** : aide exceptionnelle pour les contrats conclus à compter du 8 mars et qui démarrent au plus tard le 31 décembre 2026 :

- **6 000€** si situation de handicap

	Entreprises de moins de 250 salariés
Niveaux 3 et 4 (Infra Bac et Bac)	5 000 euros
Niveau 5 (BTS)	4 500 euros
Niveaux 6 et 7 (Licence, Master)	2 000 euros

→ **Afdas** : aide à la fonction maître d'apprentissage
650 € pour les structures inférieures à 11 ETP

→ **Agefiph** : **3 000 €** aide à l'embauche d'une personne handicapée

Contrat de professionnalisation

→ **France travail** : aides à l'embauche

- de 26 ans et plus **2 000 €** maximum
- de 45 ans et plus : **4 000 €** maximum

→ **Afdas**

- aide à la fonction tutorale **650 €** pour les structures inférieures à 11 ETP

→ **Agefiph** : **3 000 €** aide à l'embauche d'une personne handicapée.



Vos futurs talents
sont **alternants**

SECURISER VOTRE PROJET D'ALTERNANCE



Encadrement de l'alternant

Le Tutorat, un incontournable

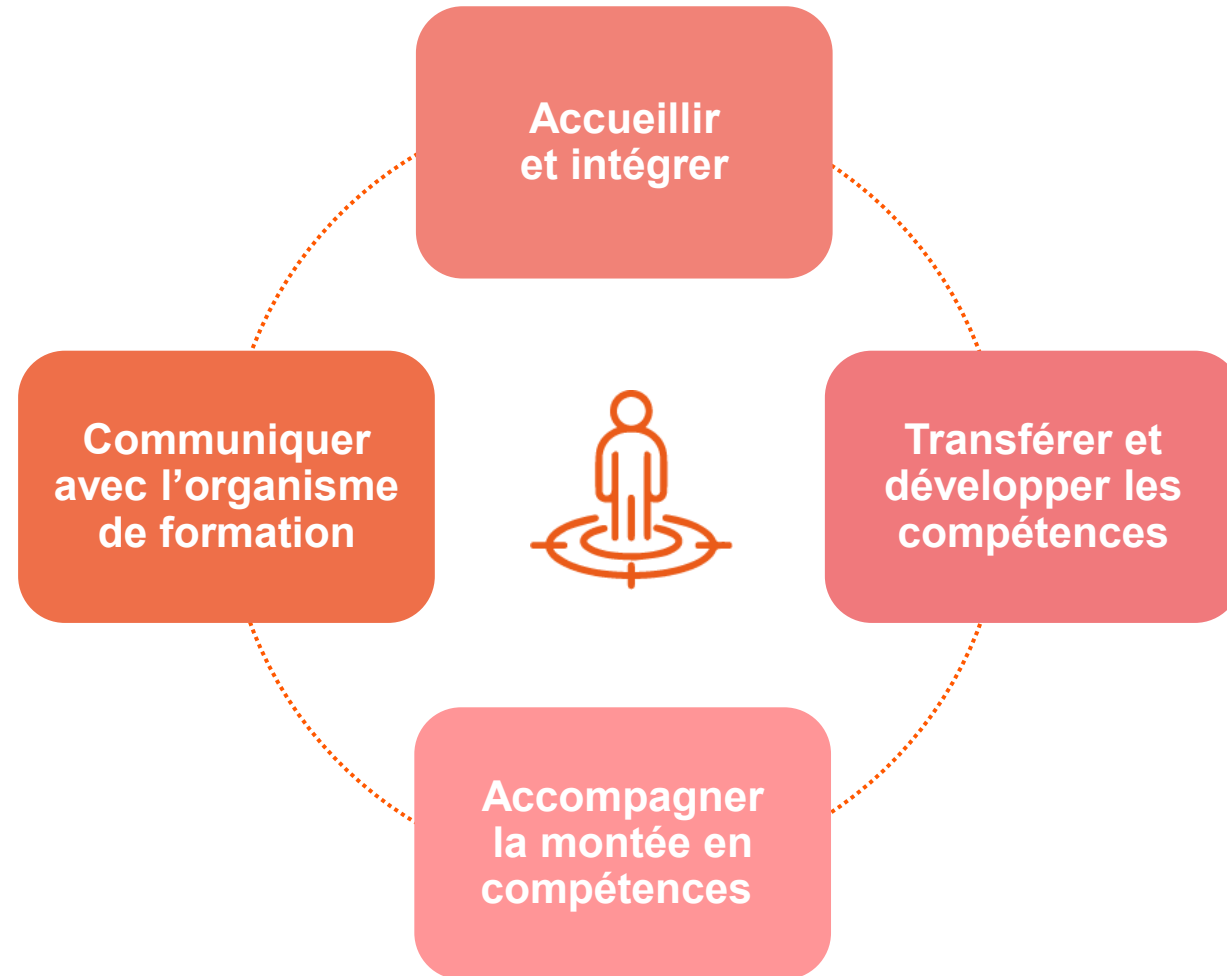


Quel profil ?

- **salarié**
- **employeur non salarié** (gérant ou président bénévole d'une association avec pouvoir d'embauche)
- **conjoint collaborateur** de l'employeur



Avec un diplôme ou de l'expérience professionnelle en rapport avec la formation



Passez à l'action !

Vos démarches administratives en toute simplicité !



1

L'entreprise
ou le CFA crée
le contrat sur
le portail MyA



2

L'Afdas instruit
et valide le
dossier



3

L'Afdas transmet
le dossier
à l'ASP*



4

L'Afdas informe
l'entreprise et
le CFA de la
validation du
dossier



5

L'Afdas règle
directement la
formation au
CFA

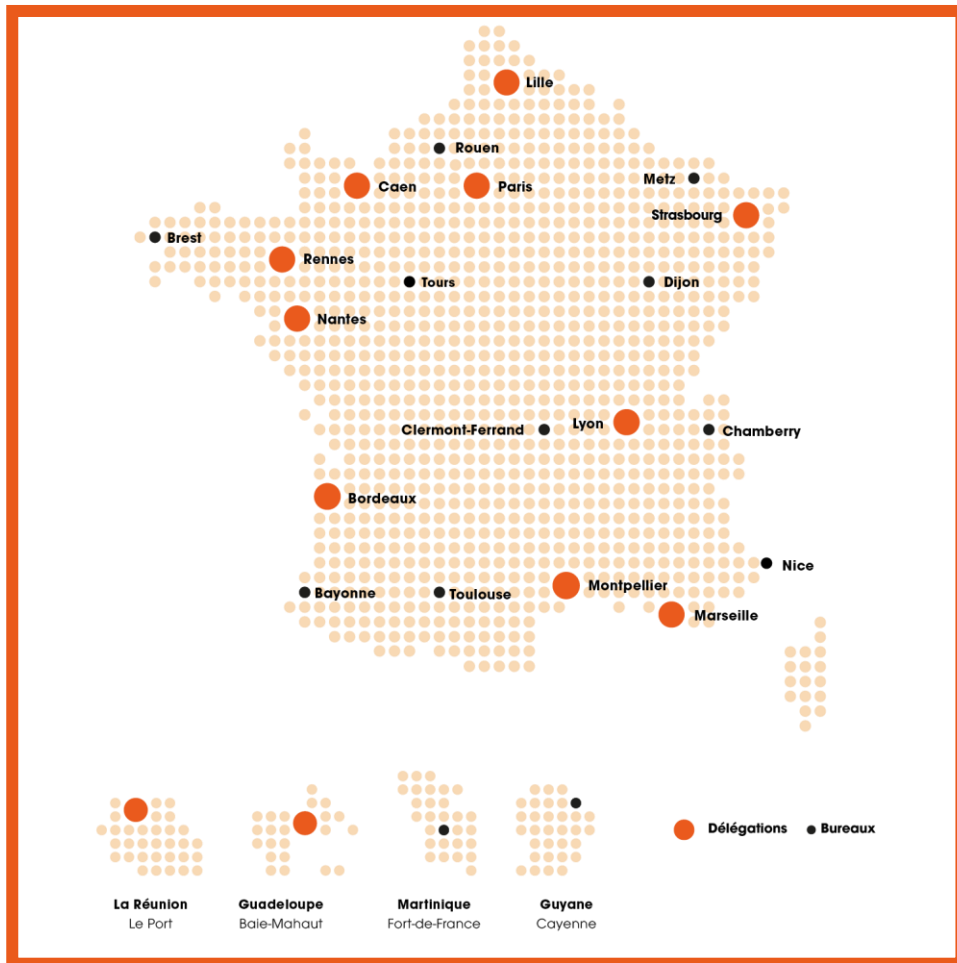
des Paiements (plateforme Sylae)



Un numéro unique à votre service du
lundi au vendredi de 9h à 17h

01 44 78 39 39

Une question... Besoin d'être accompagné ?



A vos côtés, grâce à notre réseau de proximité

24 implantations territoriales

100% de nos collaborateurs des délégations centrés sur le conseil Entreprises et Particuliers



Contactez-nous depuis votre espace adhérent
MyA **rubrique "demande de contact"**



Un numéro unique à votre service :

01 44 78 39 39

du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu

Restons connectés !



Consultez notre site internet



Votre délégation plus que jamais à vos côtés !



Abonnez-vous à nos parutions



Consultez l'agenda des événements en région



Inscrivez-vous à nos webinaires nationaux



Suivez-nous sur les réseaux



MERCI !